6154 - Le jugement du séjour des étudiants boursiers en pays mécréants.

question

Nous sommes des étudiants musulmans ; nous poursuivons nos études en Amérique pendant des périodes variant entre six mois et quatre ans. nous sommes venus ici volontairement et n'avons été envoyé par aucune structure. Les études ici ne diffèrent de ce qui se fait chez nous que par la langue anglaise utilisée ici... comment juger notre séjour dans ce pays pour faire des études ? Puisse Allah vous récompenser par le bien.

la réponse favorite

Louange à Allah.

Celui d'entre nous qui possède une connaissance et une claire compréhension de la religion d'Allah, qui lui permettent d'appeler à Allah, d'apprendre le bien aux gens d'écarter tout soupçon de lui-même et de faire prévaloir sa religion parmi les mécréants de son entourage, il n'y a aucun mal pour lui, car le séjour dans ses conditions permet d'acquérir les connaissances qui lui profiteront et lui permettront d'être utile à d'autres. En plus, Allah pourrait guider grâce à lui un nombre important de gens s'il s'efforce de les appeler et reste patient et nourrit une sincère intention vis-à-vis d'Allah le Très Haut, le Transcendant.

Quant à celui qui n'a ni connaissance ni claire compréhension ou n'est pas ferme dans son appel ou qui craint de tomber dans ce qui est interdit par Allah ou ne peut pas faire prévaloir sa religion par l'appel à la foi à l'unicité d'Allah et la mise en garde contre le polythéisme et l'explication de tout cela pour son entourage, celui-là n'est pas autorisé à séjourner au sein des polythéistes compte tenu des propos du Prophète (bénédiction et salut soient sur lui) : « Je désavoue tout musulman qui séjourne au sein des polythéistes, et compte tenu du danger inhérent à son séjour. Allah est le garant du succès.